



En choisissant **Next Step Academy**, vous faites le choix de la qualité, de l'expertise et de la flexibilité. Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation professionnelle continue et pour vous aider à atteindre vos objectifs professionnels.

Nous adoptons **une approche pragmatique résolument orientée métier**, qui peut être appliquée quotidiennement dans vos centres d'audition. C'est pourquoi nos formations proposent **des exercices concrets et des mises en situation réelles**

Chez nous, la formation est une passion et l'audiologie notre domaine d'expertise. Nous croyons que chaque audioprothésiste peut faire la différence dans la vie de ses patients grâce à une formation de qualité.

Nous sommes fiers de proposer **des formations flexibles** qui s'adaptent à vos emplois du temps chargés. Vous pouvez choisir de suivre nos formations en ligne ou en présentiel, selon vos contraintes et vos préférences .

VOS OBLIGATIONS DPC EN QUELQUES MOTS

1 FORMATION CONTINUE (FC) et 1 EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (EPP)

Afin de valider votre parcours de formation obligatoire de la **triennale DPC 2023-2025**, vous devez compléter des modules de formations de deux catégories différentes.:

- **Les Formations Continues (FC)** sont des formations en ligne (sessions en e-learning clôturées par une classe virtuelle) ou présentielle (en ateliers ou sur une journée complète) pour permettre l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences sur les 4 thématiques arrêtées par l'Agence Nationale du DPC.
- **L'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)** consiste en l'analyse, l'évaluation et l'amélioration par les professionnels de santé de leurs pratiques, en référence à des recommandations professionnelles actualisées. Il s'agit d'**audits de fiches patients** (un audit initial et un audit final), ou de **groupe de pairs** (6 classes virtuelles en groupe sur une année). Les deux parcours - la formation continue et l'EPP - doivent être validés avant la fin de la triennale.



CHOISIR MON PARCOURS DE FORMATION DPC POUR VALIDER MA TRIENNALE



INTÉGRÉ = EPP + FC =

INTÉGRÉ

Audit + FC
DPC 001

Thématique
199



EPP

AUDIT*
DPC 011

GDP
DPC 004

+

+

FC

FC

Thématique 199

Mesure objective du gain fonctionnel

Thématique 200

Méthodologies supraliminaires

Thématique 201

Exposition aux bruits nocifs

Thématique 202

Patient acouphénique



DISTANCIEL

PRESENTIEL

DPC 002

DPC 003

DPC 010

DPC 009

DPC 006

VOS FORMATEURS ET INTERVENANTS



Stéphane GARNIER - Fondateur de Next Step Academy
Audioprothésiste D.E. - Formateur et Ingénieur pédagogique
Membre du Collège National

Docteur en Sciences Biomédicales, Audioprothésiste D.E., Formateur en Audiologie Prothétique depuis plus de 20 ans, coach certifié RNCP, Stéphane met à profit ses expertises reconnues en audiologie et en gestion de centre d'audition pour permettre à chaque audioprothésiste d'améliorer ses pratiques au quotidien et d'affirmer son professionnalisme.

Emelyne REYEROS - Audioprothésiste D.E. - Formatrice intervenante

Audioprothésiste D.E., détentrice d'un certificat de Formateurs pour adultes et d'un Master en développement commercial et management, Emelyne partage son expertise en techniques d'adaptations prothétiques issue de son expérience et de ses 7 années de formatrice pour un fabricant d'équipements audiologiques.



Vincent JUNG - Audioprothésiste D.E. - Formateur intervenant

Audioprothésiste D.E., titulaire du D.U. Otologies et audiophonologies de l'enfant et du D.U. Audioprothèses Implantées, Vincent sait mettre à disposition ses connaissances et son expérience en cabine au profit des apprenants afin d'élever leur niveau de bonnes pratiques et permettre l'échange entre pairs.

NOS FORMATIONS ET EVALUATIONS DES PRATIQUES*

DPC 004 EPP - DISTANCIEL : Groupe d'analyse de pratique - Prise en charge du patient malentendant

L'objectif de ce groupe de pairs est de réunir un petit groupe de professionnels pour analyser ensemble des situations cliniques rencontrées dans leurs pratiques. Ce groupe de pairs porte sur la prise en charge de la surdité, sur ses aspects audiologiques et techniques. À partir des questions soulevées et des problèmes identifiés, l'animateur rapporte des données de la littérature et une posture réflexive est alors adoptée. La pratique réflexive amène le professionnel à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive.

855€HT



DPC 011 EPP - DISTANCIEL : Audits cliniques

475€HT



Un audit initial permet de faire un état des lieux bienveillant des pratiques actuelles de l'audioprothésiste avec une auto-analyse, selon une grille d'évaluation spécifique, sur 10 cas cliniques. L'auditeur transmet un rapport présentant les actions d'améliorations prioritaires (légal et réglementaire) et recommandées (amélioration de la qualité de soins) : tests, formations...etc. Un audit final permettra de valider la mise-en-œuvre des recommandations et nouvelles compétences acquises. Le formateur et l'audité se rencontreront pour un debrief en visio individuelle sur un créneau d'une heure. Une façon pragmatique et non-chronophage d'attester de son évolution professionnelle.

*Suivez les liens des QRcodes pour toutes les informations détaillées et vous pré-inscrire

DPC001 FC + EPP - MIXTE >> PRESENTIEL + AUDIT EPP : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel

950€HT*



Ce programme intégré (FC + EPP) comporte d'une part un audit de pratique où nous réalisons un état des lieux bienveillant de vos pratiques, et de la formation continue pour vous apporter des connaissances et des outils susceptibles de vous aider à les faire évoluer. Dans ce programme la notion de mesure objective ne se limite pas à la mesure in vivo même si nous en parlons beaucoup, car nous pensons que l'objectivité peut aussi se trouver dans la manière de réaliser l'anamnèse, les tests audiolgiques et les différents choix prothétiques.

DPC006 FC - PRESENTIEL : Les méthodologies d'appareillages supraliminaires

Cette formation se concentre sur la mesure des distorsions supraliminaires et son intégration dans la méthodologie d'appareillage. Se fier uniquement à l'audiogramme tonal d'un patient serait négliger une partie importante de son audition. Ces mesures audiolgiques sont essentielles pour évaluer la dynamique résiduelle et ajuster avec précision les aides auditives. Nous passerons en revue ces techniques pour les mettre en pratique et ajouterons l'analyse de cas cliniques concrets, la manipulation d'audiomètres et de chaînes de mesure ainsi que des échanges professionnels entre pairs.

665€HT*



DPC009 FC - PRESENTIEL : L'in-vivo comme mesure objective du gain fonctionnel

665€HT*



Cette journée de formation continue présentielle est entièrement axée sur la mesure in-vivo. Nous adaptons le temps consacré à chaque élément du programme en fonction du niveau de compétence initial du groupe. Si vous êtes novices dans la pratique de la mesure in-vivo, nous serons heureux de vous guider et de vous recommander une approche progressive pour l'intégrer à votre pratique.

475€HT

DPC002 FC - DISTANCIEL : Les méthodologies d'appareillages supraliminaires

Cette formation en pur distanciel reprend le même programme que la DPC006 Présentielle. Les études de cas et les échanges entre pairs ont lieu lors de la classe virtuelle de clôture pour ne rien perdre de la qualité de ces rencontres.



DPC003 FC - DISTANCIEL : PEC audioprothétique des travailleurs malentendants et normo-entendants exposés aux bruits nocifs

475€HT



Cette formation en ligne traite de la surdité liée à l'exposition aux bruits nocifs, en abordant la physiologie, les facteurs de risque et les conséquences. Elle présente également la marche à suivre pour équiper un patient souhaitant préventivement se protéger du bruit, ainsi que l'appareillage pour les patients ayant été exposés au bruit. La formation se termine par des études de cas cliniques et des échanges avec des confrères lors de la classe virtuelle de clôture.

DPC010 FC - DISTANCIEL : Évaluation audioprothétique du patient acouphénique

Cette formation en ligne se concentre sur les différentes techniques d'évaluations audioprothétiques de l'acouphène et de son impact, y compris la prise en charge clinique, la psychoacoustique, la thérapie et les spécificités de l'appareillage auditif pour les patients acouphéniques et/ou hyperacousiques. La classe virtuelle de clôture comprend l'étude de cas cliniques pour une meilleure compréhension des concepts et l'échange avec les confrères.

475€HT



COMMENT FINANCER MON PARCOURS DPC ?

1. Demande de financement partiel ou total PAR VOTRE ORGANISME FINANCEUR

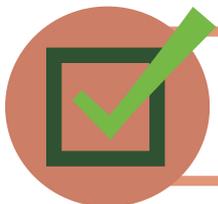


Votre employeur, votre comptable ou l'URSSAF peuvent vous fournir des informations sur la cotisation CFP* en fonction du code NAF ou APE: **FAF** pour les indépendants (AGEFICE ou FIF-PL) ou **OPCO** (OPCO EP) pour les salariés.

*CFP (cotisation de formation professionnelle)



Mettez-vous en relation avec l'organisme financeur identifié afin d'initier la demande de financement et de vérifier votre éligibilité (cotisations à jour, fonds disponibles de l'organisme...etc.) et la part prise-en-charge



Next Step Academy met à votre disposition les documents nécessaires à votre dossier pour faire votre demande : programme pédagogique détaillé - convention de formation.



Après la formation validée, vous recevrez les derniers documents indispensables et enverrez l'ensemble à votre organisme : convention signée, programme, facture acquittée* et attestation de formation...

*Règlement à Next Step Academy puis remboursement par votre organisme financeur

2. Financements EN FONDS PROPRES



Vous êtes maintenant prêt à passer à l'étape suivante de votre parcours d'amélioration continue !

MES DÉMARCHES POUR VALIDER MON PARCOURS DPC



Sélectionnez l'une des 4 thématiques nationales



Inscrivez-vous à une action de formation/EPP sur Next Step Academy ou contactez-nous



Suivez la formation choisie en ligne ou en présentiel



Inscrivez-vous sur le site de l'ANDPC
<https://www.agencedpc.fr/professionnel/compte/etape0>



Connectez-vous à votre compte et cliquez sur « Document de Traçabilité », enregistrez vos actions DPC



Vous devez enregistrer 1 action de FC (Formation Continue) ET 1 action d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)

En cas de non-conformité lors d'une inspection de l'ARS, des sanctions sont établies. Celles-ci peuvent inclure des amendes, la confiscation du matériel professionnel, ainsi que la suspension de votre agrément Adeli.

Ensemble pour la prochaine étape ?



Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à prendre contact
avec nous et à scanner
le QR code :

 Next Step Academy

 contact.nextstepacademy@gmail.com

 www.nextstep-academy.fr

next step 
academy

